



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 174-F
26 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 1.2

COMMISSION A

Nouvelle-Zélande

UTILISATION DES TELECOMMUNICATIONS
POUR PROMOUVOIR LES OBJECTIFS EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

Question 1/1 - CMDT (Buenos Aires, 1994)

Considérations générales

La Question 1/1 (Rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel) a été examinée au cours de la dernière période d'études. A ce jour, les études ont porté sur divers aspects, notamment sur le lien entre télécommunications et développement économique général.

Le rôle des télécommunications dans le développement social et culturel revêt lui aussi de l'importance et doit être reconnu à sa juste valeur. Bien qu'elle soit légèrement différente, cette Question est liée à la cohésion socio-culturelle. Les télécommunications et les moyens de radiodiffusion peuvent grandement contribuer à promouvoir le développement et l'identité culturels de toutes les populations d'un pays. Il est largement admis que le recours à la radiodiffusion contribue au développement et à la protection des cultures d'un pays et qu'à mesure que de nouveaux services et moyens seront disponibles, ces moyens seront eux-aussi appelés à jouer un rôle dans ces domaines. Ainsi, le réseau Internet pour la radiodiffusion, l'échange d'informations et les sites Web constituera un instrument important au service du développement culturel.

Observations

Le rôle des télécommunications dans le développement culturel doit également aller de pair avec la prise en compte de la situation des peuples autochtones et de leurs besoins particuliers. De même que les télécommunications contribuent à améliorer la situation des habitants des pays en développement, les télécommunications offrent la possibilité d'améliorer considérablement la situation des populations autochtones de maints pays, notamment lorsque la culture de ces dernières n'est pas la culture dominante.

Il importe non seulement de garantir l'accès aux services de télécommunication, mais aussi de faire en sorte que toutes les populations, y compris autochtones, participent pleinement au développement général des télécommunications d'un pays.

Dans le Document 73 (page 4 du français), la Commission d'études 1 de l'UIT-D propose que la Question 1/1 porte essentiellement sur le développement économique. Si cette proposition est retenue par la présente CMDT, la question se posera de savoir selon quelles modalités devront se poursuivre les études relatives au développement socio-culturel et s'il sera nécessaire:

- de modifier la Question existante, ou
- d'adopter une nouvelle Question,

pour prendre en compte les aspects socio-culturels du développement déjà traités dans la Question 1/1.

Proposition

On trouvera à l'Annexe 1 un projet de nouvelle Question à examiner. Ce projet pourrait être adopté directement ou être intégré dans d'autres Questions connexes. Ce projet de Question souligne l'importance des télécommunications pour le développement économique, social et culturel des populations autochtones. Ces aspects sont particulièrement importants dans les pays où la culture de ces populations n'est pas la culture dominante.

Un projet de Recommandation sur ce sujet est également reproduit dans l'Annexe 2.

ANNEXE 1

NZL/174/1

PROJET DE NOUVELLE QUESTION

1 Question qu'il est proposé d'étudier

Rôle des télécommunications dans le développement socio-culturel, y compris la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations autochtones.

2 Exposé du problème ou de la situation

Il est admis que le développement de la télémédecine et des moyens de téléenseignement offre des avantages non négligeables sur le plan social. Le développement culturel d'un pays peut aussi grandement tirer parti de l'accès et de la participation à des moyens de télécommunication de meilleure qualité, et ce d'autant plus dans les pays où la culture des populations autochtones ne constitue pas la culture dominante.

3 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'accès aux systèmes et installations de télécommunication par les populations autochtones?

4 Description des résultats escomptés

L'objectif est de recenser les obstacles éventuels qui existent actuellement et de faire en sorte que les politiques générales et les activités de développement les prennent en compte.

5 Echéance

Période d'études 1998-2002

6 Auteurs de propositions

CMDT-98 (Malte)

7 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Etats Membres, Organisations non gouvernementales et autres organisations représentant les populations autochtones, UNESCO.

8 Destinataires de l'étude

Décideurs au niveau politique, instances de réglementation des télécommunications, autorités nationales chargées de la planification et tous les pays où le développement culturel des populations autochtones est pris en compte.

9 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre de la Commission d'études, au cours de la période d'études et dans le cadre des activités courantes du BDT.

10 Coordination

Dans le cadre des études courantes de l'UIT-D, au titre d'autres Questions de la Commission d'études et dans le cadre d'organisations régionales

ANNEXE 2

NZL/174/2

PROJET DE RECOMMANDATION

**RÔLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIO-CULTUREL DES
POPULATIONS AUTOCHTONES**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que les télécommunications constituent un instrument essentiel au service du développement économique et socio-culturel des pays;
- b) que, dans le développement culturel d'un pays, il faut tenir compte à la fois des cultures majoritaire et minoritaire au sein de la population;
- c) que l'accès et la participation à des systèmes de télécommunication par les populations autochtones soulèvent une série de questions particulières,

notant

- a) que l'accès de tous les individus à des moyens de télécommunication modernes constitue un élément essentiel d'une économie prospère;
- b) que, pour que les populations autochtones tirent parti des télécommunications, il est nécessaire:
 - de faire en sorte que ces populations bénéficient des avantages des télécommunications grâce à l'enseignement et à l'information,
 - de recenser les obstacles éventuels qui s'opposent à l'accès à des systèmes de télécommunication et de surmonter ces obstacles;
- c) que le succès de tout programme de développement des télécommunications dépendra, entre autres, de l'identification et de la prise en compte des besoins des populations autochtones qui bénéficieront de ce programme,

recommande

au BDT d'accorder une attention particulière au rôle que jouent les télécommunications dans la prise en compte des besoins en matière de développement économique et socio-culturel des populations autochtones dans ses programmes de travail et ses activités.

